



Covéa prend en charge à 100% les vaccins antigrippaux de ses assurés

Alors que la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière débute le 13 octobre, le groupe Covéa, au travers de ses marques MAAF, MMA et GMF, annonce la prise en charge à 100% des vaccins antigrippaux pour tous ses clients assurés en complémentaire santé individuelle, ne bénéficiant pas d'une couverture totale par l'assurance maladie.

Acteur engagé dans le secteur de la santé et de la prévoyance, Covéa réaffirme son engagement dans le domaine de la prévention santé.

Cette année plus encore, compte tenu de la crise sanitaire, les autorités publiques soulignent l'importance de la vaccination contre la grippe saisonnière et incitent à une campagne de vaccination massive. Covéa s'associe à cette dynamique et joue pleinement son rôle d'assureur santé favorisant l'accès au soin et la prévention.

« Dans le contexte de crise sanitaire, il apparaît plus que nécessaire de proposer une vaccination antigrippale totalement remboursée et accessible au plus grand nombre. Covéa remplit pleinement sa mission de prévention et de protection en prenant en charge le vaccin pour tous ses assurés en complémentaire santé individuelle », affirme Pascale Soyeux, Directrice Covéa Santé & Prévoyance.

A propos de Covéa

Groupe d'assurance mutualiste français, Covéa est leader en dommages et responsabilité et protège un ménage sur trois grâce à ses 21 000 collaborateurs en France, engagés quotidiennement au service de plus de 11,5 millions d'assurés.

Fort de ses trois marques MAAF, MMA et GMF, Covéa est un acteur financier solide et dynamique. Le groupe Covéa est également présent à l'international.

Contact presse

presse@covea.fr



covea.eu